



Quel dommage d'être obligé d'estimer en justice !

D'avoir refusé de répondre à nos demandes, de nous avoir snobé la présidente Brigitte Chatenié a joué et perdu face à la CFDT.

La CFDT a pris ses responsabilités pour faire respecter les statuts de notre association des Activités Sociales Centralisées

[cfdtcasino.fr](http://cfdtcasino.fr)

EXTRAIT du Jugement en référé rendu par le Tribunal de Grande Instance (TGI) de St Etienne, le 19 décembre 2013.

Vu l'assignation délivrée à Mme Brigitte CHATENIE, en sa qualité de présidente de l'association Activités Sociales Casino Evasion le 21 novembre 2013 à la demande de la fédération des services CFDT;

Vu la demande formée par les conseils des parties à l'audience du 19 décembre 2013 tendant à ce qu'il soit donné force exécutoire à l'accord intervenu entre elles ;

Vu l'article 1568 du code de procédure civile;

Constatons que Madame Brigitte CHATENIE, es-qualités de présidente de l'association Activités Sociales Casino Evasion accepte de convoquer le conseil d'administration de l'association à la date du 22 janvier 2014 avec l'ordre du jour suivant:

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2011
- rapport d'activité 2011
- rapport financier 2011
- rapport d'activité de 2012
- rapport financier 2012
- point sur la trésorerie
- organisation d'une assemblée générale : date, lieu, ordre du jour ;


En cas de besoin, l'y condamnons ;

Disons que Mme CHATENIE es-qualités supportera les dépens.


**RESPECTER**



André Moréno

 06 77 23 35 75

 [andremoreno11@orange.fr](mailto:andremoreno11@orange.fr)

 17 le 06 janvier 2013